

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS8

présenté par

M. Cinieri, M. Seitlinger, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Gosselin, M. Brigand, M. Ray,
M. Cordier, M. Bazin et Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 7 :

« Les tablettes numériques sont interdites dans les lieux d'accueil... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement des écrans numériques dans les écoles maternelles et primaires est inquiétant, en particulier avec la mise à disposition de tablettes en remplacement des livres et cahier.

Cela nuit aux apprentissages des enfants et risque d'induire une addiction aux écrans.

Cet amendement propose par conséquent d'interdire les tablettes dans les lieux d'accueil de jeunes enfants.